



!!!TEST!!! 2023-2024 - contrat PRODUITS LAITIERS Ferme de la Petite Seille - avril-juin 2023

producteur : Thomas GUINOT

1. Préambule

Conformément aux statuts et au règlement intérieur, l'**AMAP Phacélie** a pour objet d'entretenir un partenariat entre des producteurs et un groupe ouvert d'adhérents désirant consommer de manière alternative en soutenant une agriculture locale, socialement équitable et écologiquement respectueuse dans un esprit de coopération et de solidarité.

1. Objet

Le présent contrat a pour objet la fourniture par **la Ferme de la Petite Seille**, représentée par **Thomas GUINOT** (fermedelapetitesseille@gmail.com tel 06 74 71 53 77), certifié Bio, **25 livraisons** d'un « panier » constitué de produits laitiers par commandes individuelles trimestrielles via le site AMAPj (<https://contrats.amapj.fr/b/ludres>).

2. Durée du contrat et livraison

Le contrat est valable du **14 avril 2023 au 29 mars 2024**. La distribution des produits laitiers est effectuée le vendredi entre 18h00 et 19h30 à la salle Albert Schweitzer, rue Marie Marvingt, Ludres. **Se munir d'une glacière ou d'un sac isotherme afin de respecter la chaîne du froid.**

Dates des livraisons : les livraisons se feront les semaines impaires à partir du 14 avril 2023. Il n'y aura pas de distribution le 4 Août 2023 et le 29 décembre 2023, et ces distributions ne seront pas reportées. Les 4 trimestres se répartissent comme suit :

- Du 14 avril 2023 au 23 juin 2023 – commande avant le 24/03/2023 6 livraisons
- Du 7 juillet 2023 au 29 septembre 2023 – commande avant le 29/06/2023 6 livraisons
- Du 13 octobre 2023 au 22 décembre 2023 – commande avant le 06/10/2023 6 livraisons
- Du 5 janvier 2024 au 29 mars 2024 – commande avant le 22/12/2023 7 livraisons

Étant donnée la procédure de commandes individuelles trimestrielles, les absences programmées doivent être prises en compte lors de l'établissement des commandes trimestrielles sur AMAPJ. En cas d'absence programmée ultérieurement à l'établissement de la commande, l'adhérent doit prévenir le producteur (par mail à fermedelapetitesseille@gmail.com et copie à amap.phacelie@gmail.com) au moins une semaine à l'avance. Les paniers seront reportés en accord avec le producteur. En cas d'absence non signalée, le panier sera considéré comme perdu.

3. Conditions de règlement

La valeur des produits commandés au producteur est euros.

Le règlement peut s'effectuer par virement bancaire, **à privilégier**, ou par chèque.

3.1. Paiement par virement bancaire

Le virement bancaire doit être effectués vers le compte de **la Ferme de la Petite Seille**.

IBAN : FR76 3008 7333 4300 0208 6410 177 code BIC : CMCIFRPP

Le virement bancaire, d'un montant égal à **euros**, doit avoir comme intitulé « AMAP Phacélie- Nom Prénom ».

Il doit être effectué dès la validation de la commande sous AMAPJ au moins une semaine avant la première livraison de chaque trimestre de la saison 2023-2024.

3.2. Paiement par chèque

Le chèque, d'un montant égal à **euros**, doit être libellé à l'ordre de **la Ferme de la Petite Seille**.

Il doit être transmis au trésorier de l'AMAP lors de la distribution suivant la saisie de la commande sur AMAPj. Le chèque est transmis au producteur.

4. Défection de l'adhérent

Le mode de fonctionnement en AMAP implique un engagement annuel des adhérents. La défection d'un adhérent n'est donc possible qu'en cas de force majeure. Cette défection implique l'obligation pour l'adhérent de trouver un remplaçant jusqu'à la fin du contrat en cours et dans tous les cas, l'adhérent, initialement titulaire du contrat, le reste jusqu'à son terme.

5. Validité du contrat

Le présent contrat n'est valable qu'à la remise au référent de l'AMAP du règlement correspondant.

6. Engagements

Thomas GUINOT s'engage à produire selon le cahier des charges de l'agriculture biologique des produits laitiers, et à les livrer aux adhérents de **l'AMAP Phacélie**, pendant la période du **14 avril 2023 au 29 mars 2024**. Il s'engage à tout mettre en œuvre pour satisfaire les adhérents de l'AMAP. En cas d'impossibilité d'honorer ses engagements (accident, etc), le remboursement des sommes avancées se fera en accord avec une décision de l'AMAP Phacélie.

, demeurant , s'engage à venir constituer son panier à chaque distribution ou le cas échéant à le faire récupérer par une personne de son choix.

ANNEXE : liste et tarifs des produits laitiers proposés

Yaourts Nature 125g x4 2,50 €

Yaourts aux Fruits 125g x4 2,90 €

Crèmes Dessert 125g x4 3,20 €

(chocolat, vanille, pistache, caramel, café)

Faisselle 500g 2,90 €

Fromage Blanc 500g 2,90 €

Fromage Blanc au Coulis (Myrtilles ou Framboise) 3,10 €

Fromage à Tartiner 250g 3,20 €

(nature, ail et fines herbes ou piment d'Espelette, moutarde de Nancy)

Petit Fromage Frais 150g 2,40 €

Petit Fromage Frais épicé 150g 2,60 €

(ail et fines herbes, échalote, oriental ou saveurs du jardin)

Brousse 200g 2,70 €

Lait Entier Pasteurisé 1L 1,20 €/L

Lait Ecrémé Pasteurisé 1L 1,10 €/L

Crème Fraiche Epaisse 250 mL 2,50 €

Crème Fraiche Epaisse 500 mL 4,70 €

Préparation pour Flammenküche 500g 4,00 €